

INFORMATIONS INTERNES SUP/SPE TS1/TS2

Année scolaire 2017/2018

► Réunions CPGE et STS : dates communiquées en début d'année scolaire

➔- Numéros de téléphone à enregistrer :

-portable d'astreinte internat (de 11h30 à 7h30 le lendemain) :

06 89 11 97 39

-ou numéro fixe du bureau des Maîtres d'Internat (de 11h30 à 22h00)

04 78 78 69 27

- Le week-end, du samedi 12h30 au lundi 7h30 : service assuré par l'Assistant d'éducation, sauf entre 11h30 et 13h30 le dimanche

N° spécifique du personnel d'astreinte (week-end, jours fériés, période de concours): **06 48 20 14 97**

Ne jamais hésiter à appeler en cas d'urgence

-Une question à poser par mail :

Isabelle.dhimoila@ac-lyon.fr (Internat, absences CPGE, cartes M'RA, étudiants étrangers, caisse de solidarité Post-Bac...)

-Bureau de l'internat : **Bâtiment A, 1^{er} étage**

-**Assistants d'Education (AED)** : 3 AED par nuit sauf le mercredi (2), 1 AED de 11h30 à 17h30, 1 AED le week-end.

QUELQUES POINTS DU REGLEMENT :

● ETATS DES LIEUX :

À l'entrée en début d'année et à la sortie en fin d'année

● ENTRETIEN DES CHAMBRES :

Le **nettoyage des sanitaires** est à la charge des élèves. Les élèves doivent se concerter pour apporter **éponges, produit multi-usages, gel WC...**

Des **inspections** sont faites régulièrement.

Les chambres doivent être propres et rangées.

● LYCEE ECO-RESPONSABLE :

A chaque étage de l'internat est placée une boîte destinée à récupérer les papiers et cartons.

Une benne de **recyclage pour le papier** (benne bleue PAPREC) se situe en bas de l'internat A. Nous comptons sur la **bonne volonté des internes** pour aller vider les boîtes lorsque ces dernières sont remplies !

Un réceptacle pour **piles usagées** est disponible au 1^{er} étage du bâtiment A devant le bureau des Assistants d'Education.

Un **bac à compost** a été installé au pied des internats : il est possible d'y descendre les épiluchures de fruits ou légumes, les sachets de thé...

● SECURITE :

Maintenir fermées les portes des bâtiments.

Exercices incendie prévus en cours d'année. **L'évacuation de l'internat se fait vers le gymnase.**

●SECURITE ELECTRIQUE :

1) Aucune multiprise ou rallonge ne doit être branchée dans la salle d'eau

2) Aucun appareil électrique ne doit rester branché en permanence dans la salle de bains

3) Les multiprises autorisées sont : de 4 prises maximum, sur rallonge, avec interrupteur, munies de 2 pôles et une terre.

4) Seules les **bouilloires** sont tolérées. Celles-ci devront être impérativement branchées sur les prises murales et non sur une rallonge.

● **SELF :**

Le repas du soir est servi à partir de 18h30 et jusqu'à 19h30.

Une tolérance de 10 minutes est accordée aux internes retenus en colles.

Néanmoins, il est demandé de quitter le self vers 19h50.

● **LAVERIE :**

Une buanderie équipée de 3 lave-linge et 3 sèche-linge est mise à la disposition des élèves. Ce service est gratuit. Les internes doivent uniquement apporter leur lessive (**dosettes uniquement**) et respecter le lieu (rangement, retour des bassines à linge etc.)

● **Problèmes matériels dans les chambres :**

Afin de réduire les délais d'intervention de l'équipe d'entretien à l'internat pour donner suite aux demandes de **menus travaux**, le service intendance a installé une **boîte aux lettres** devant le bureau des assistants d'éducation d'internat.

Les élèves pourront y déposer leurs demandes sur de **petits imprimés prévus à cet effet** à retirer dans ce même bureau ou en libre service à côté de la boîte aux lettres. Cette boîte sera relevée deux fois par jour pour une plus grande efficacité.

● S'il vous arrive de recevoir dans votre chambre **POUR TRAVAILLER** un étudiant externe, demi-pensionnaire ou interne-externé, vous devez impérativement le signaler au bureau des assistants d'éducation (1^{er} étage, bâtiment A) afin que nous puissions consigner par écrit les noms et classes des étudiants concernés.

La limite horaire est fixée à 22h30.

● **Les couloirs ne sont que des lieux de circulation.** Il est demandé aux internes de ne pas y stationner pour de longues conversations bruyantes !

● **En cas d'urgence**

Pour joindre les assistants d'éducation quand ils ne sont pas dans le bureau du bâtiment A,

Vous pouvez les trouver dans les chambres suivantes :

A 1-11

A 2-03

B 1-13

B 3-03

● **Fermeture de l'internat aux petites vacances :**

Des consignes spécifiques sont distribuées et affichées la semaine précédant la sortie.

Le petit déjeuner et le déjeuner du samedi ne sont pas assurés.

Un petit déjeuner froid sera distribué le vendredi soir.

Les internes devront avoir quitté l'internat avant midi.

Le rangement et le nettoyage complet de la chambre seront contrôlés par les assistants d'éducation et une CPE.

● **Attention !**

Depuis la rentrée 2016/2017, en raison de la suppression de postes d'assistants d'éducation, les internes sont en autonomie durant les jours fériés ou les périodes de concours. Une personne d'astreinte sera joignable en cas de problème.

● **Connexion Internet :**

La connexion est possible dans les salles d'étude et de travail de 7h00 à 23h00 au moyen d'un câble RG 45.

Bonne année scolaire

Les CPE d'internat